

Bordeaux INP
ENSEIRB
MATMECA



 **UFU** Universidade
Federal de
Uberlândia

Convention d'application de l'accord de coopération internationale pour la délivrance d'un Double Diplôme

entre

L'Institut Polytechnique de Bordeaux, 1 avenue du docteur Albert Schweitzer 33402
Talence Cedex (France) ci-après désigné comme Bordeaux INP
représenté par son Directeur Général Marc PHALIPPOU

agissant tant pour son compte que pour celui de son école interne l'École Nationale
Supérieure d'Électronique, Informatique, Télécommunications, Mathématique et
Mécanique de Bordeaux ci-après désigné comme ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP
dont le Directeur est Pierre Fabrie

Et

l'Université Fédérale d'Uberlândia, Av. João Naves de Ávila, n. 2121, dans la
municipalité d'Uberlândia, MG - Brésil, ci-après dénommé UFU, représenté par son
recteur prof. Dr. Valder Steffen Júnior.

PREAMBULE

Cet accord est signé dans le cadre du Mémoire d'entente signé le 08 mars
2019 entre Bordeaux INP et l'UFU.

L'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP et UFU ont décidé d'organiser des
échanges d'élèves ingénieur conduisant à l'obtention de double diplômes.

Dans le texte qui suit, les niveaux d'études sont donnés par référence au
Baccalauréat français, équivalent au Baccalauréat brésilien.

Dans le texte qui suit, pour chaque élève ingénieur, une distinction est faite entre
l'Établissement d'accueil, l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP ou l'UFU, et l'Institution
d'origine UFU ou ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP.

Les articles qui suivent définissent les conditions dans lesquelles les élèves
ingénieurs des deux Institutions peuvent obtenir un double diplôme.

ARTICLE 1 : Diplômes

Les diplômes concernés par le présent accord sont :

1-1 Pour l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP :

Le diplôme d'Ingénieur de l'École Nationale Supérieure d'Électronique, Informatique, Télécommunications, Mathématique et Mécanique de Bordeaux de l'Institut Polytechnique de Bordeaux, spécialité Mathématiques et Mécanique, conférant le Grade de Master

Bordeaux INP a été habilité, après avis de la commission du titre d'Ingénieur, à délivrer le diplôme susmentionné conformément au Code de l'éducation de la République Française notamment ses articles L. 642-1 à L. 642-12 et D. 642-1.

1-2 Pour l'UFU

Le diplôme d'Ingénieur en Génie Mécanique de l'UFU, conférant le grade de Licence.

ARTICLE 2 : Semestres d'échange

Les semestres de l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP ou de l'UFU sont ici numérotés S5, S6, S7, S8, S9, S10, le semestre S5 correspondant au premier semestre pour les deux écoles, à un niveau supérieur ou égal à deux années d'études supérieures après le Baccalauréat.

2-1 Durée du programme

Pour un élève ingénieur de l'UFU, le programme de double diplôme dure 2,5 ans soit 5 semestres. Pour un élève ingénieur de l'ENSEIRB-MATMECA – Bordeaux INP, le programme de double diplôme dure 2 ans soit 4 semestres. Les élèves ingénieurs devront avoir validé la totalité des semestres avant d'intégrer le programme soit :

- les semestres 1 à 7 pour les élèves ingénieurs de l'UFU ;
- les semestres 1 à 8 pour les élèves ingénieurs de l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP.

2-2 Parcours d'un élève ingénieur de l'UFU dans le Programme

Un élève ingénieur de l'UFU en échange, en vue de l'obtention du double diplôme, effectuera le parcours suivant qui débutera après le semestre 7 de l'UFU :

- Semestre 7 – 8 – 9 à l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP ;
- un stage de minimum 20 semaines correspondant au Stage de Fin d'études à l'ENSEIRB-MATMECA – Bordeaux INP. Les conventions de stages seront éditées par l'Établissement d'accueil. Les stages seront encadrés de manière conjointe par les deux Institutions ;
- le semestre 10 à l'UFU.

2-3 Parcours d'un élève ingénieur de l'ENSEIRB-MATMECA- Bordeaux INP dans le Programme :

Un élève ingénieur de l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP en échange, en vue de l'obtention du double diplôme, effectuera le parcours suivant qui débutera après le semestre 8 de l'ENSEIRB-MATMECA – Bordeaux INP:

- Semestre 8, 9 et 10 à l'UFU ;
- un stage de minimum 20 semaines correspondant au Stage de Fin d'étude à l'ENSEIRB-MATMECA – Bordeaux INP. Les conventions de stages seront éditées par l'Établissement d'accueil. Les stages seront encadrés de manière conjointe par les deux Institutions.

ARTICLE 3 : Candidature et sélection

3-1 Places ouvertes

Les établissements partenaires s'accordent sur un échange annuel maximum de 2 élèves ingénieurs par établissement.

Les Institutions pourront décider d'un commun accord, d'augmenter le nombre de places en fonction de la qualité des candidatures reçues.

3-2 Candidature

Les élèves ingénieurs souhaitant participer au programme de double diplôme devront faire acte de candidature auprès du coordinateur du programme de leur Institution d'origine avant une date définie par celui-ci.

Le dossier de candidature comprendra :

- Une fiche de candidature fournie par l'Établissement d'accueil
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation et un projet d'étude, rédigés par le candidat
- Ses relevés de notes des semestres

3-3 Sélection

La procédure de sélection se déroulera en trois étapes.

3-3.1 Sélection dans l'Institution d'origine

Chaque Institution est responsable de la promotion du programme. L'Institution d'origine présentera à l'Établissement d'accueil une liste de candidats sélectionnés avec leur dossier.

3-3.2 Evaluation des candidatures

Chaque Institution évaluera la qualité des candidatures sur dossier. Les candidats devront passer au minimum un entretien avec un représentant de l'Établissement d'accueil, soit lors d'une visite de ce représentant, soit par visioconférence.

3-2-3 Comité paritaire d'admission

Un comité mixte réunissant les Institutions partenaires décidera de l'admission des élèves ingénieurs au programme de double diplôme, sur la base de l'évaluation des candidatures, dans un délai compatible avec les procédures d'obtention des visas et les modalités pratiques d'accueil des élèves ingénieurs par l'Établissement d'accueil.

Article 4 : Modalités administratives

Durant l'ensemble du programme, l'élève ingénieur participant devra être inscrit dans son établissement d'origine et dans l'Établissement d'accueil. Il sera considéré durant l'ensemble du programme par chacune des Institutions comme élève ingénieur à part entière de l'Établissement d'accueil. Il est donc assujéti aux mêmes droits et devoirs que ceux auxquels sont soumis les propres élèves ingénieurs de l'Établissement d'accueil. Celui-ci s'engage à faire le nécessaire pour lui faciliter l'accès à ses propres services universitaires.

4-1 Paiements des droits de scolarité

Au cours de l'ensemble du programme, l'élève ingénieur paiera les taxes et les frais de scolarité uniquement dans son Institution d'origine.

4-2 Sécurité sociale et assurances

Les élèves ingénieurs devront se conformer à la réglementation de chaque pays concernant la sécurité sociale et les assurances.

Lorsque qu'il sera présent à l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP, l'élève ingénieur devra être couvert par une assurance responsabilité civile.

A l'UFU, l'élève ingénieur doit être couvert par une assurance santé internationale, par une responsabilité civile et pour le rapatriement.

4-3. Responsabilités du candidat

Les élèves ingénieurs seront responsables pour tous les frais relatifs au visa et permis de séjour, transport et frais de subsistance, coûts de logement, assurance maladie et autres coûts liés aux études, en accord avec le présent document.

Les élèves ingénieurs participant au programme seront responsables de l'obtention de tous visas nécessaires et devront se conformer, en outre, aux lois sur l'immigration et réglementations en vigueur dans le pays de l'Établissement d'accueil. Afin de faciliter les démarches d'obtention du visa, l'Établissement d'accueil pourra

apporter son aide, mais ne saurait être responsable ou garantir l'obtention de tous visas, permis, ou autorisation de séjour.

ARTICLE 5 : Tutorat

Chaque élève ingénieur en échange sera suivi par deux tuteurs désignés avant le début de la période d'échange : un tuteur dans l'Établissement d'accueil, désigné par l'Établissement d'accueil, parmi son personnel enseignant ; un tuteur dans l'Institution d'origine, désigné par l'Institution d'origine, parmi son personnel enseignant. Les deux tuteurs serviront d'intermédiaires entre les deux Institutions pendant toute la période d'échange, et au-delà, pour la validation de cette période.

Il pourra être prévu un parrainage par un élève ingénieur d'une année supérieure de l'Établissement d'accueil, ou par une association d'élèves ingénieurs, afin d'aider à l'insertion de l'élève ingénieur accueilli.

ARTICLE 6 : Validation des études par les Institutions partenaires

L'Établissement d'accueil est seul juge de la qualité du travail fourni et des résultats obtenus par l'élève ingénieur, selon son propre règlement de scolarité. En conséquence, l'Institution d'origine accepte les critères de validation de l'année d'échange par l'Établissement d'accueil. En retour, l'Établissement d'accueil s'engage à transmettre l'ensemble des résultats obtenus à l'Institution d'origine dans les meilleurs délais.

- A l'ENSEIRB-MATMECA- Bordeaux INP, un semestre est validé par l'obtention de 30 crédits ECTS ;
- A l'UFU la charge de travail obligatoire, définie par le Projet Pédagogique du Cours pendant le semestre, est remplie avec l'approbation de l'étudiant pour chaque cours.,

Les élèves ingénieurs qui remplissent toutes les conditions définies dans leur Institution d'origine et valident la période d'échange dans l'Établissement d'accueil obtiendront le double diplôme conformément à l'article 7.

En cas d'échec de l'élève ingénieur à remplir les conditions, les tuteurs de l'Établissement d'accueil et de l'Institution d'origine coopéreront dans le cadre de l'Article 5, de manière à donner à l'élève ingénieur les meilleures chances d'obtenir le diplôme de l'Institution d'origine.

ARTICLE 7 : Obtention du double diplôme

Un élève ingénieur qui satisfait aux conditions de validation (voir Article 6) recevra un diplôme de chacune des deux Institutions (voir Article 1 et Article 2).

Pour l'obtention du diplôme, l'élève ingénieur devra satisfaire aux exigences suivantes :

- pour le Diplôme d'Ingénieur délivré par l'Institut Polytechnique de Bordeaux,
 - o avoir validé l'ensemble des semestres d'études ;
 - o prouver par un résultat à un test externe un niveau B2 en langue anglaise.
- Pour le diplôme d'Ingénieur en Mécanique délivré par l'UFU:
 - o avoir complété tous les semestres d'études selon le Projet Pédagogique du Cours.

ARTICLE 8 : Coordination

Chaque Institution désignera un représentant chargé de l'application de la présente convention.

Pour l'ENSEIRB-MATMECA - Bordeaux INP, la coordination sera assurée par le coordinateur des projets BRAFITEC pour l'ENSEIRB-MATMECA – Bordeaux INP avec l'appui technique de la Direction des Relations Internationales.

Pour l'UFU, la coordination sera assurée par le Coordinateur du Projet BRAFITEC et le Coordinateur du Cours de Génie Mécanique, avec l'appui technique du Directeur des Relations Internationales.

Les coordinateurs veilleront à informer leur homologue de tout élément en lien avec le programme en particulier les modifications des programmes d'études.

ARTICLE 9 : Validité de la convention

La présente convention prendra effet dès la dernière signature par les autorités compétentes. Elle sera valable cinq ans, et peut être renouvelable dans les mêmes conditions, à la fin de chaque période de cinq ans, sous réserve de la validité du memorandum d'entente cité en préambule.

Si une des Institutions désire se retirer de la convention, elle doit notifier l'Institution partenaire avec un préavis de six mois, étant entendu que les actions en cours doivent être poursuivies jusqu'à leur terme.

L'UFU publiera un résumé des termes de cette Convention de Double Diplôme et de ses ajouts au Journal Officiel de l'Union jusqu'au 5ème (cinquième) jour ouvrable du mois suivant sa signature.

ARTICLE 10 : Litiges

En cas de difficultés sur l'application ou l'interprétation du présent accord, les parties s'engagent à la tenue de pourparlers réels et sincères en vue de la résolution du différend.

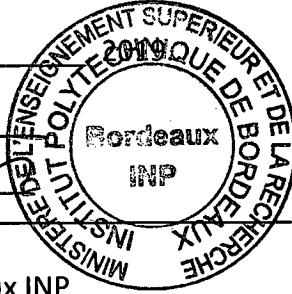
Établi en deux exemplaires originaux en français et deux exemplaires originaux en portugais :

Pour Bordeaux INP

Talence le 29, mai



Pr. Marc Phalippou
Directeur Général Bordeaux INP



Pour l'UFU

Uberlândia, 06, juin, de 2019.



Prof. Dr. Valder Steffen Júnior
Recteur de l'UFU